

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

---

- 1 AVR. 2004

Direction régionale  
des affaires culturelles

---

Arrêté n° 06-163

Objet : Zone archéologique de saisine sur les dossiers d'urbanisme  
Commune de Saint-Marcellin-en-Forez (42)

Le Préfet de la région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code du patrimoine, notamment son livre V ;

**Vu** le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 13 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-2-4, R. 421-38-10-1 et R. 442-3-1 ;

**Considérant** le patrimoine archéologique répertorié sur le territoire de la commune de Saint-Marcellin-en-Forez, en particulier les indices d'occupation gallo-romaine, ainsi les vestiges du château, de la ville et de l'enceinte du Moyen Age

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez sont déterminées quatorze zones géographiques en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, comme le prévoit le 1<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-89 susvisé.

Ces zones sont délimitées et identifiées sur le plan, et décrites sur la notice de présentation annexés au présent arrêté.

## Article 2

Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers situés dans les zones déterminées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie, 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Loire et transmis par le Préfet du département de la Loire au maire de Saint-Marcellin-en-Forez qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

## Article 4

L'arrêté et ses annexes (plan et notice de présentation) seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Marcellin-en-Forez et à la Préfecture du département de la Loire.

## Article 5

Les zones déterminées à l'article premier du présent arrêté se substituent aux zones archéologiques de consultation sur les documents d'urbanisme lorsque celles-ci ont été précédemment définies.

## Article 6

La réalisation des travaux, objets des demandes d'autorisation d'urbanisme mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, pourra être subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive.

Lorsque des mesures d'archéologie préventive sont prescrites, les décisions d'autorisation d'urbanisme susmentionnées indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

## Article 7

Le Directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département de la Loire, et le maire de la commune de Saint-Marcellin-en-Forez sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le  
- 1 AVR. 2004

Pour le Préfet de la Région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône



Hervé BOUCHAERT

## SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ (42)

### NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

Le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002, relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive, prévoit que soient instituées, par arrêté préfectoral, des zones archéologiques de saisine sur certains dossiers d'urbanisme, afin que puissent être édictées des prescriptions d'archéologie préventive.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez, des zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique très riche de la commune, et sur l'importance de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

#### 1- Batet - Monhaut

Indices de site protohistorique

Indices de site gallo-romain

#### 2- Maison-forte du Colombier

L'ancienne maison-forte du Colombier (mentionnée au XIV<sup>e</sup> s.) fut repérée dans le cadastre napoléonien au dessous de l'actuel château. La maison actuellement appelée « manoir du Colombier » procède d'une réunification aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles de plusieurs bâtiments du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### 3- Château comtal et ville de Saint-Marcellin

Saint-Marcellin est cité, en 984, parmi les possessions de l'Eglise de Lyon *Ecclesia Sancti Marcellini*, (Cartulaire Lyonnais).

Le château comtal et l'enceinte castrale sont construits au XIII<sup>e</sup> siècle. Des opérations d'archéologie préventives ont permis de montrer que le premier lotissement intérieur du site se fait simultanément au XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, sous la forme de celliers contigus de 3,50m de large.

#### 4- Chapelle Sainte-Catherine

Ensemble médiéval hors les murs, composé d'une chapelle, d'une léproserie et d'un cimetière, mentionné en 1319 *Cimiterium Beate Katherine (de sancto Marcellino)*.

#### 5- Aboën

Maison forte médiévale, mentionnée en 1410 *Grangia Daboën*.

#### 6- Pic de la Violette

Site néolithique et céramiques de l'Age du Fer.

#### 7- Les Serennes

Indices de site gallo-romain (céramiques, *tegulae*)

#### 8- Aux Anes

Indices de site gallo-romain (céramiques, *tegulae*)

#### 9- La Lande

Maison forte médiévale, mentionnée en 1278 *Grangia de la Landa*.

#### 10- Les Garets -la Gerle

Indices de site gallo-romain (céramiques, *tegulae*)

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04-163  
du - 1 AVR. 2004

**11- Les Farges**

Indices de site gallo-romain (céramiques, *tegulae*)

**12- Pont de Vérines**

Site médiéval, voie de communication, pont et habitat.

**13-Batailloux**

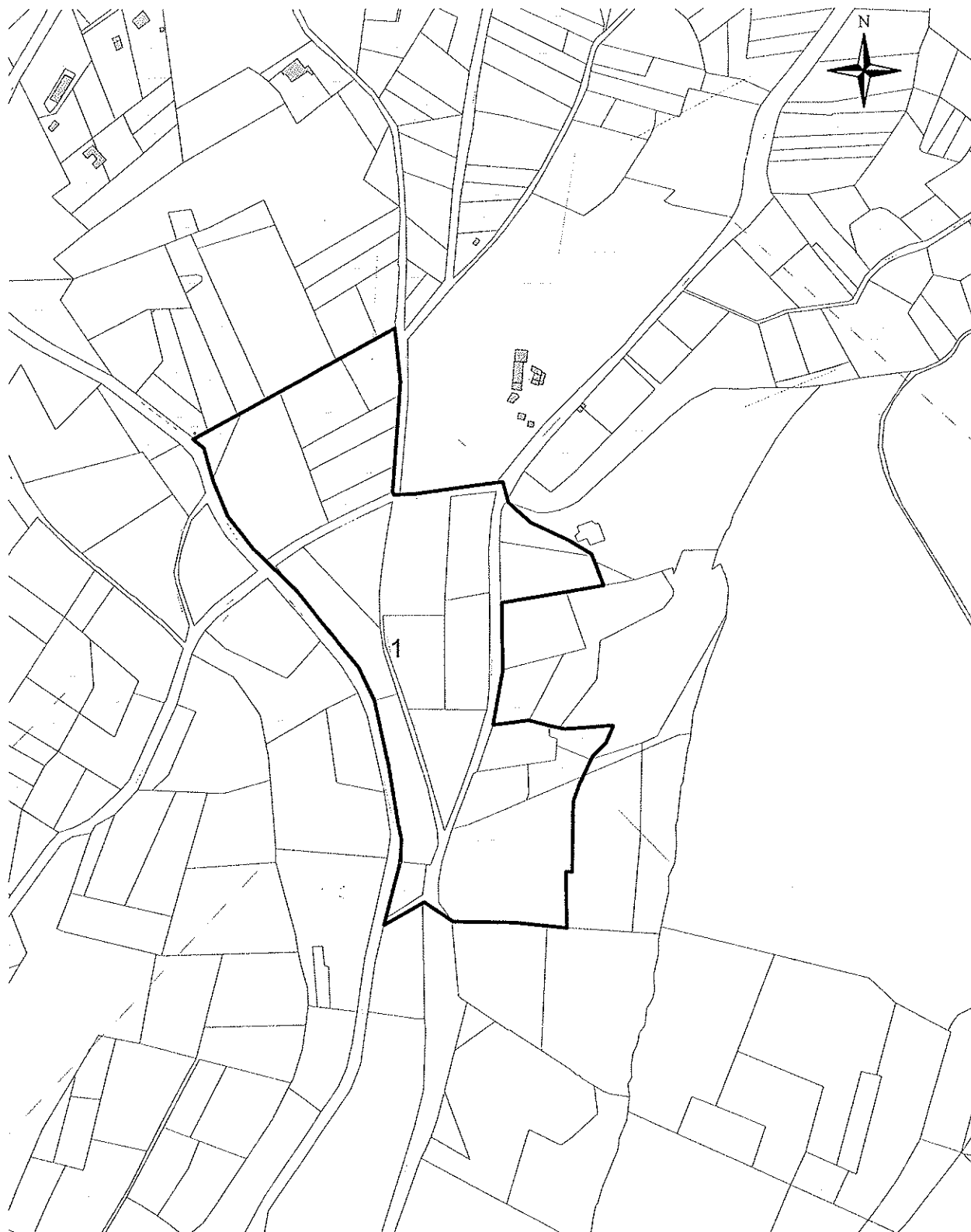
Château et pavillon du XVIe s.

**14- Batailloux**

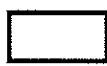
Site d'habitat gallo-romain

Va pour être annexé  
à l'arrêté n° 04-153  
du -1 AVR. 2004

**Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région  
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**



**Département : Loire**  
**Commune : Saint-Marcellin-en-Forez**

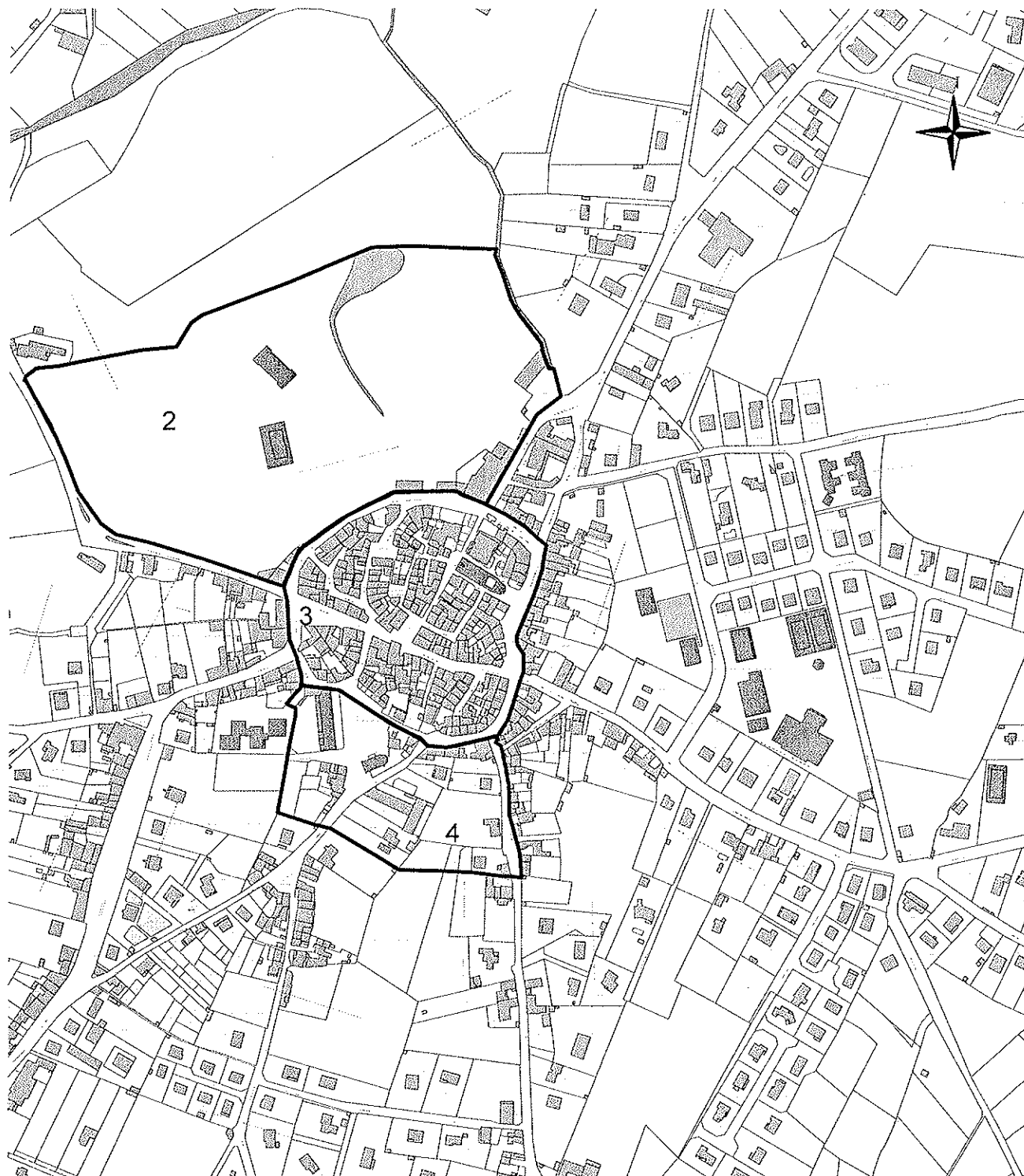
 Zone archéologique de saisine  
sur les permis de construire, les  
permis de démolir et les autorisations  
d'installations et travaux divers

0 100 200 Mètres


Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04-163  
du - 1 AVR. 2004



**Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région  
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**



**Département : Loire**  
**Commune : Saint-Marcellin-en-Forez**

 Zone archéologique de saisine sur les permis de construire, les permis de démolir et les autorisations d'installation et travaux divers.

0 100 200 Mètres



**Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04-153  
du - 1 AVR. 2004**



**Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région  
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**



**Département : Loire**  
**Commune : Saint-Marcellin-en-Forez**



Zone archéologique de saisine  
sur les permis de construire, les  
permis de démolir et les autorisations  
d'installations et travaux divers.

1:5000

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04-163  
du - 1 AVR. 2004

**Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région  
(Direction Régionales des Affaires Culturelles)**



**Département : Loire**  
**Commune : Saint-Marcellin-en-Forez**

Zone archéologique de saisine sur les permis de construire, les permis de démolir et les autorisations d'installation et travaux divers.

0 100 200 Mètres

1:5000

**Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04.163  
du 1 AVR. 2004**




DRAC Rhône-Alpes, service régional  
de l'archéologie, cadastre ville de Saint-Marcellin-en-Forez



**Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région  
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**



Département : Loire  
Commune : Saint-Marcellin-en-Forez

 Zone archéologique de saisine  
sur les permis de construire, les  
permis de démolir et les autorisations  
d'installation et travaux divers

0 100 200 Mètres

1:5000

**Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04-163  
du - 1 AVR. 2004**



**Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région  
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**



**Département : Loire**  
**Commune : Saint-Marcellin-en-Forez**



Zone archéologique de saisine  
sur les permis de construire, les  
permis de démolir et les autorisations  
d'installation et travaux divers

0 100 200 Mètres



1:5000

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04-163  
du - 1 AVR. 2004



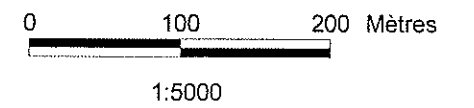
Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région  
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)



Département : Loire  
Commune : Saint-Marcellin-en-Forez



Zone archéologique de saisine sur les permis de construire, les permis de démolir et les autorisations d'installations et travaux divers.




DRAC Rhône-Alpes, service régional de l'archéologie, cadastre ville de Saint-Marcellin-en-Forez.

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04-163  
du - 1 AVR. 2004

Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région  
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)



Département : Loire  
Commune : Saint-Marcellin-en-Forez

 Zone archéologique de saisine sur les permis de construire, les permis de démolir et les autorisations d'installation et travaux divers.



DRAC Rhône-Alpes, service régional de l'archéologie, cadastre ville de Saint-Marcellin-en-Forez

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04-163  
du - 1 AVR. 2004